Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE A L'OCCASION DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL LE DIMANCHE 15 JUILLET 2018

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- VU les articles R 412-49 et R 417-10 du Code de la Route,
- CONSIDÉRANT qu'il faut préserver la sécurité routière et la tranquillité publique lors de la coupe du monde de football et que cela nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : Pour préserver la sécurité routière et la tranquillité publique à l'occasion de la coupe du monde de football, le dimanche 15 juillet 2018,

Le stationnement sera interdit de 14 heures à 24 heures et la circulation sera interdite de 15 heures à 24 heures :

- rue Thiers,
- rue Stanislas, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour du Gymnase Vosgien / rue Jean-Jacques Baligand,
- rue Dauphine, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour rue Joseph Mengin / rue de l'Evêché,
- rue Joseph Mengin, entre la rue de l'Orient et la rue Pastourelle.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions et des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

aint-Dié-des-V sges, le 11 juillet 2018,

e Maire,

David VALENCE